



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3976

Lyon 2e - Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) Confluence phase 2 – Modification n° 3
du Programme des Equipements Publics

Direction de l'Aménagement Urbain

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

SEANCE DU 2 JUILLET 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 5 JUILLET 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 25 JUIN 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 5 JUILLET 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 12 JUILLET 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à M. GUILLAND), Mme BERRA (pouvoir à Mme de LAVERNEE), M. RUDIGOZ (pouvoir à M. DURAND), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme ROLLAND-VANNINI), Mme SANGOUARD (pouvoir à Mme BALAS), M. HAVARD (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à Mme GRANJON), M. BOUDOT, Mme MADELEINE (pouvoir à M. BROLIQUIER)

ABSENTS NON EXCUSES : ?

2018/3976 - LYON 2E - ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTEE (ZAC)
CONFLUENCE PHASE 2 – MODIFICATION N° 3 DU PROGRAMME DES
EQUIPEMENTS PUBLICS (DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 13 juin 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

1. Eléments de contexte :

1.1 La concession Lyon Confluence 2 Côté Rhône :

Par délibération n° 2010/1675 du 6 septembre 2010, et conformément à l'article R 311-6 2° alinéa du code de l'urbanisme, la Communauté Urbaine de Lyon a concédé à la SPL Lyon Confluence la réalisation de l'opération d'aménagement dite « Lyon Confluence 2 Côté Rhône » sur un périmètre d'environ 115 ha pour une durée de 15 ans.

Ce périmètre couvre :

- d'une part, le périmètre de la ZAC Lyon Confluence phase 2 ;
- d'autre part, le secteur Perrache-Sainte Blandine.

Ces opérations d'aménagement prévoient la réalisation d'un certain nombre d'équipements publics dont certains seront gérés par la Ville de Lyon.

1.2 Les Programmes des Equipements Publics (PEP) précédents :

Par délibération n° 2012/4804 du 17 septembre 2012, le Conseil municipal a approuvé le Programme des Equipements Publics (PEP) prévisionnel pour les équipements relevant de la compétence de la Ville de Lyon dans la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Lyon Confluence Phase 2.

Par délibération n° 2012/3365 du 12 novembre 2012, le Conseil de la Communauté Urbaine de Lyon a approuvé le dossier de réalisation et le PEP définitif de cette opération.

Le PEP a été modifié une première fois par la communauté urbaine de Lyon par la délibération n° 2013/4289 du 18 novembre 2013. Cette modification ne concernant aucun équipement relevant des compétences de la ville de Lyon, le conseil municipal n'a pas délibéré.

Le PEP a été modifié en 2017 par une délibération du Conseil métropolitain n° 2017/2027 du 11 septembre 2017 et par une délibération du Conseil municipal n° 2017/3363 du 23 octobre 2017.

1.3 Rappel du Programme Global de Construction de la ZAC 2 :

Le programme global prévisionnel des constructions prévoit la réalisation de 420 000 mètres carrés de surface de plancher répartis de la manière suivante :

- 138 500 mètres carrés de logements, soit environ 1 700 logements se répartissant de la manière suivante :

- 25 % de logements sociaux,
- 15 % de logements intermédiaires (PLS, accession sociale),
- 10 % de logements à prix maîtrisés,

- 229 100 mètres carrés de tertiaire,
- 16 800 mètres carrés de commerces et d'activités,
- 35 600 mètres carrés d'équipements publics.

2. Evolution du Programme des Equipements Publics :

Les équipements publics relevant d'une gestion de la Ville de Lyon et concernés par cette modification sont :

a. Le bâtiment porche du marché gare

La salle de musiques actuelles sera restructurée pour une augmentation de sa capacité d'accueil du public. Les ailes du bâtiment sans affectation sont démolies après acquisition par l'aménageur. Le bâtiment conservé fera l'objet d'une éco-rénovation.

La maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux sera assurée par l'aménageur afin de réduire l'impact et la durée des travaux sur la Salle du Marché Gare qui sera contrainte dans son fonctionnement par cette opération.

Les modalités de financement sont les suivantes :

- augmentation de la capacité de la salle : 417 k€HT à la charge de la ville ;
- réhabilitation du bâtiment porche (découpe des ailes) : 1 482 k€HT à la charge de la ZAC.

b. Groupe scolaire de 15 classes

La maîtrise d'ouvrage de la construction du groupe scolaire sera confiée à l'aménageur, la SPL Lyon Confluence. En effet, la ville de Lyon est confrontée à la nécessité d'accompagner la progression de la démographie scolaire dans plusieurs de ces quartiers et donc à multiplier les projets relatifs aux agrandissements et à la réalisation de nouveaux groupes scolaires. L'opportunité de confier la réalisation de cette opération à l'aménageur permet à la ville de mobiliser ses moyens sur d'autres projets.

Les modalités de financement de cet équipement sont inchangées : 9/15 pour l'opération d'aménagement, 6/15 pour la ville, frais de maîtrise d'ouvrage inclus, soit :

- A la charge de la ville :
 - prorata du foncier : 640 k€HT
 - prorata du coût estimatif de l'ouvrage : 5 451 k€HT
 - mobilier : 400 k€HT.

▪ A la charge de l'opération :

- prorata du foncier : 960 k€HT
- prorata du coût estimatif de l'ouvrage : 7 786 k€HT.

Soit un coût global estimé à : 15 237 k€HT (13 637 k€HT hors foncier).

c. La structure petite enfance de 45 berceaux

La maîtrise d'ouvrage de la construction de l'EAJE est confiée à l'aménageur, la SPL Lyon Confluence.

Les modalités de financement de cet équipement sont inchangées : la ZAC prend à sa charge le financement du clos couvert et du terrain, l'aménagement intérieur et le mobilier seront financés et réalisés par la Ville de Lyon, soit :

▪ A la charge de la ville :

- prorata du coût estimatif de l'ouvrage : 882 k€HT
- mobilier : 120 k€HT.

▪ A la charge de l'opération :

- foncier : 260 k€HT
- prorata du coût estimatif de l'ouvrage : 1 600 k€HT.

Soit un coût global estimé à : 2 862 k€HT (1 962 k€HT hors foncier).

Les autres éléments inscrits au programme des équipements publics ne font l'objet d'aucune modification.

Vu le code de l'urbanisme et, notamment, les articles L. 300-5, R. 311-6 et R. 311-7 ;

Vu les délibérations n° 2012/4804 du 17 septembre 2012 et n° 2017/3363 du 23 octobre 2017 ;

Vu les délibérations de la Communauté urbaine de Lyon des 12 novembre 2012 et 18 novembre 2013 ;

Vu la délibération du 11 septembre 2017 de la Métropole de Lyon ;

Vu l'avis du Conseil du 2° arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission urbanisme - logement - cadre de vie - environnement - politique de la ville - déplacements - sécurité - voirie ;

DELIBERE

1. La modification n° 3 du Programme des Equipements Publics de la ZAC Lyon Confluence Phase 2 est approuvée.

2. Les remises des ouvrages dans les conditions mentionnées au programme des équipements publics sont acceptées. Chacune de ces opérations fera l'objet de délibérations spécifiques qui vous seront soumises au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

3. Les dépenses et les recettes correspondant à la mise en œuvre du programme des équipements publics de la ZAC sont inscrites dans la programmation pluriannuelle du plan d'équipement de la Ville de Lyon.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Michel LE FAOU